

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4656>



# Remboursement de frais de déplacement TZR

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - TZR -



Publication date: dimanche 5 octobre 2014

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Remboursement de frais de déplacement TZR

La circulaire frais de déplacement est en ligne dans l'espace documentaire du portail académique du rectorat (<https://pia.ac-dijon.fr>).

Les principaux documents sont reproduits dans cet article, reportez-vous au mode d'emploi édité par la section académique pour effectuer rapidement ces démarches.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Mode d'emploi du SNES-FSU sur les remboursements de frais de déplacement TZR

Année 2014

Le rectorat de Dijon ne semble pas avoir du tout anticipé le changement d'application informatique prévue au 2 janvier 2015 (passage de DT Ulysse à DT Chorus). D'après les informations que nous avons d'autres sections académique du SNES FSU, les incidences seront pourtant lourdes si le dossier constitué dans DT Ulysse n'est pas fait rapidement.

Nous vous conseillons donc de demander expressément la validation de l'OM permanent le plus rapidement possible pour déclarer ensuite les frais de déplacement de septembre et octobre.

Aucun retard ne doit être pris au niveau de la validation dans l'établissement de rattachement.

Faites nous part des difficultés que vous rencontrez, un délai de deux jours ouvrés pour valider l'OM permanent ou l'OM ponctuel n'est pas acceptable, nous les dénoncerons auprès du rectorat.

<a href="https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg</a>	<a href="https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg</a>	<a href="https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg</a>	<a href="https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg</a>	<a href="https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg</a>
<b>Annexe Commune limitrophe</b>	<b>Fiche de renseignement TZR</b>	<b>Modalités TZR</b>	<b>Liste des gestionnaires et correspondants</b>	<b>Procédure informatique</b>
Annexe 4 à la note de service rectorale	Annexe 11 à la note de service rectorale	Annexe 10 à la note de service rectorale	Annexe 5 à la note de service rectorale	Annexe 12 à la note de service rectorale

rectorale